

**Un portrait des dix premières années de mariages
de conjoints de même sexe au Québec**

par Anne Binette Charbonneau

Données sociodémographiques en bref, février 2015
Volume 19, numéro 2, p. 18-23

Notice bibliographique suggérée :

BINETTE CHARBONNEAU, Anne (2015). « Un portrait des dix premières années de mariages de conjoints de même sexe au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 19, n° 2, février, Institut de la statistique du Québec, p. 18-23.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2015
ISSN 1715-6378 (en ligne)
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Un portrait des dix premières années de mariages de conjoints de même sexe au Québec

par Anne Binette Charbonneau

À la fin de 2014, vingt pays avaient autorisé les mariages entre personnes de même sexe, sur l'ensemble de leur territoire ou une partie de celui-ci. Les Pays-Bas ont été les précurseurs en 2001, suivis par la Belgique deux ans plus tard. Au Canada, neuf provinces et territoires avaient déjà autorisé le mariage entre conjoints de même sexe avant qu'il soit reconnu par une loi fédérale en juillet 2005. Le Québec a été parmi les premiers, le 19 mars 2004, après l'Ontario et la Colombie-Britannique (juin et juillet 2003).

Profitant de la célébration, au cours des derniers mois, des noces d'étain des premiers couples de même sexe à s'être uni légalement au Québec, nous présentons ici un bilan statistique des dix premières années. Entre 2004 et 2013, les couples féminins sont devenus plus nombreux que les couples masculins, le choix d'une personne désignée comme célébrant a gagné en popularité et la part des couples venant de l'extérieur qui choisissent de se marier au Québec s'est réduite.

Les mariages féminins maintenant plus nombreux que les mariages masculins

En 2004, première année durant laquelle les mariages de conjoints de même sexe ont été autorisés au Québec, 245 couples ont choisi de se marier (tableau 1). Ce nombre s'est ensuite accru pour culminer à 621 mariages de conjoints de même sexe en 2006. Il a par la suite connu un petit creux, autour de 450, avant de se stabiliser à environ 500 entre 2009 et 2012. En 2013, le nombre de mariages a augmenté et s'est établi à près de 600, soit presque autant que le sommet de 2006. Au cours des dix dernières années, la part des mariages de conjoints de même sexe parmi l'ensemble des mariages est demeurée plutôt stable, entre 2 % et 3 %.

Si durant les premières années les couples masculins se mariaient en plus grand nombre que les couples féminins, pour une troisième année consécutive, les femmes sont un peu plus nombreuses (figure 1). En 2013, 309 couples féminins se sont unis contre 288 couples masculins (données provisoires). Le nombre de mariages de couples féminins est en augmentation depuis 2008 (alors qu'il était de 186), tandis que celui de couples masculins fluctue légèrement (autour de 270).

Tableau 1
Mariages selon le sexe des conjoints, Québec, 2004-2013

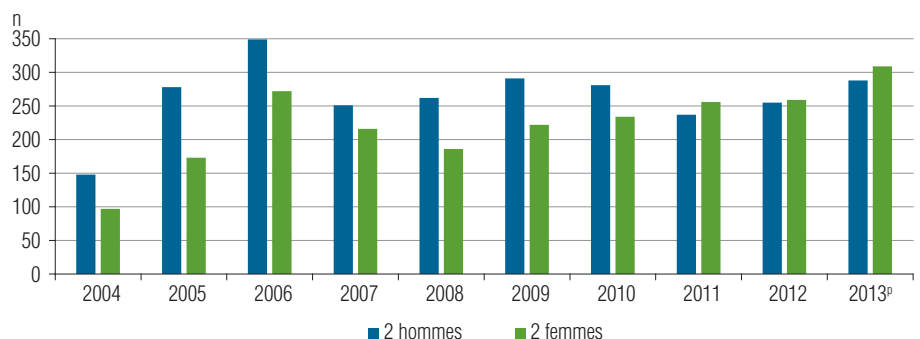
Année	Mariages				Total
	Même sexe		Sexe opposé	Total	
	2 hommes	2 femmes			
	n				
2004 ¹	245	148	97	21 034	21 279
2005	451	278	173	21 793	22 244
2006	621	349	272	21 335	21 956
2007	467	251	216	21 680	22 147
2008	448	262	186	21 605	22 053
2009	513	291	222	22 075	22 588
2010	515	281	234	22 684	23 199
2011	493	237	256	22 410	22 903
2012	514	255	259	22 990	23 504
2013 ^p	597	288	309	22 593	23 190

Note: Les données de 2013 étant provisoires, les nombres présentés dans cet article peuvent différer de ceux diffusés sur le site Web.

1. Les mariages de conjoints de même sexe sont permis au Québec depuis le 19 mars 2004.

Source: Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

Figure 1
Mariages de conjoints de même sexe selon le sexe des conjoints, Québec, 2004-2013



Source: Tableau 1.

Précisions sur les données

Les données sur les mariages proviennent du Registre des événements démographiques du Québec, tenu par l'Institut de la statistique du Québec. Le fichier est constitué de tous les mariages célébrés au Québec, incluant les couples de non-résidents venus y unir leur destinée. Les données sur les Québécois et Québécoises ayant choisi de se marier dans une autre province ou un autre pays ne sont pas disponibles.

Les données de 2013 (les plus récentes données disponibles) sont provisoires. Elles ont été extraites en octobre 2014. Par conséquent, les nombres présentés dans cet article peuvent différer légèrement de ceux diffusés sur le site Web de l'Institut.

Statistique Canada a cessé la collecte et la compilation annuelles des données sur les mariages à l'échelle du Canada; les dernières données disponibles sont celles de 2008. Il n'a donc pas été possible de faire des comparaisons interprovinciales pour la période à l'étude.

Statistique Canada a également cessé, après 2008, la production du fichier statistique portant sur les divorces. Ce fichier était produit à partir des données recueillies par le Bureau d'enregistrement des actions en divorce du ministère de la Justice du Canada. C'est de ce fichier qu'étaient tirées les données sur les divorces au Québec. Par conséquent, il n'existe plus de fichier statistique permettant de faire le portrait des divorces, tant au Québec qu'au Canada. Cet article ne présente donc aucune donnée sur les divorces de conjoints de même sexe.

De plus en plus de couples s'unissent devant une personne désignée

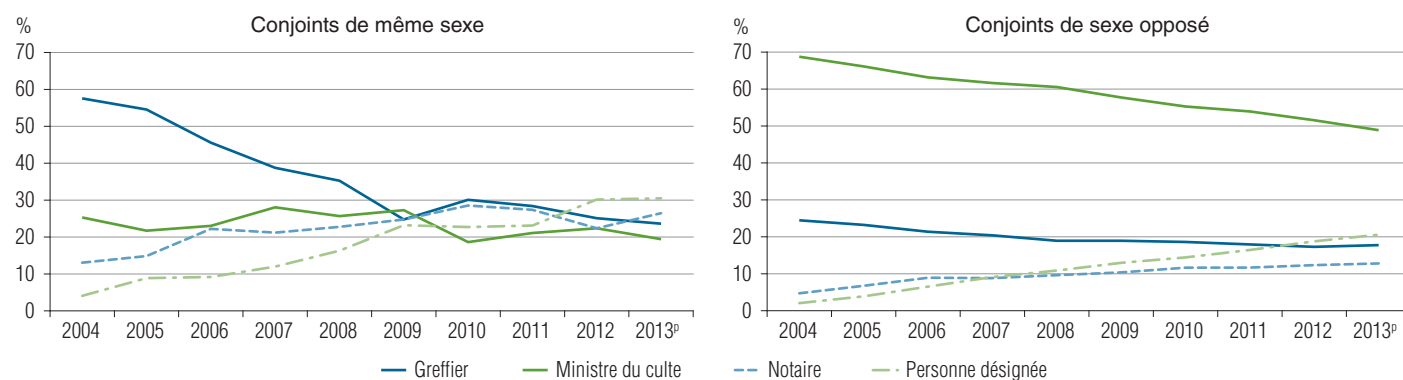
Durant les premières années de la nouvelle législation, la majorité des mariages de conjoints de même sexe étaient célébrés au palais de justice par un greffier. Cette proportion a toutefois grandement diminué au fil du temps. En 2004, presque 6 mariages de même sexe sur 10 ont été célébrés par un greffier, contre 24 % en 2013 (figure 2). En contrepartie, les personnes désignées¹ et les notaires

célébreront une part grandissante de mariages. Leur part respective est passée de 4 % et 13 % la première année à 30 % et 26 % en 2013. Pour une deuxième année, les mariages célébrés par une personne désignée ont été les plus populaires. Ils sont généralement un peu plus fréquents chez les couples féminins que masculins (données non illustrées). Enfin, le mariage religieux, célébré devant un ministre du culte, est quant à lui plutôt stable depuis dix ans. En 2013, environ deux mariages de même sexe sur dix sont religieux, les hommes et les femmes

affichant une proportion similaire. Chez les conjoints de sexe opposé, la part des mariages célébrés par un ministre du culte ne cesse de diminuer, notamment au profit des personnes désignées, et passe pour la première fois en 2013 sous la barre des 50 % (Institut de la statistique du Québec, 2014). Cette proportion demeure malgré tout beaucoup plus importante que chez les couples de même sexe, en raison notamment des normes qui régissent le mariage dans certaines religions.

Figure 2

Mariages selon la catégorie du célébrant, conjoints de même sexe et conjoints de sexe opposé, Québec, 2004-2013



Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

1. Les personnes désignées sont des célébrants autorisés par le ministre de la Justice. Il peut s'agir d'un maire ou d'un fonctionnaire municipal, mais aussi d'un ami ou d'un membre de la famille du couple.

L'état matrimonial des conjoints avant le mariage peut influencer le choix d'un mariage religieux ou civil, puisque les personnes divorcées n'ont pas toujours la possibilité de se remarier religieusement. De fait, chez les couples de sexe opposé, les mariages célébrés par un ministre du culte sont moins nombreux lorsqu'il y a un remariage d'un des conjoints. Par contre, chez les couples de même sexe, la part des mariages religieux est sensiblement la même, que les conjoints aient déjà été mariés ou non. On peut donc penser que les sociétés religieuses qui acceptent les mariages entre conjoints de même sexe soient également plus enclines à accepter le remariage.

Préférence pour un mariage l'été et un samedi

Les mois de juin à septembre représentent la haute saison des mariages. Chez les couples de même sexe, un peu plus de la moitié des mariages ont été célébrés au cours de la saison estivale (données non illustrées). Cette proportion est toutefois légèrement inférieure à celle observée chez les couples de sexe opposé, pour lesquels la proportion est de plus de six mariages sur dix. Les unions de deux femmes ont tendance à se concentrer légèrement plus durant l'été que celles de deux hommes.

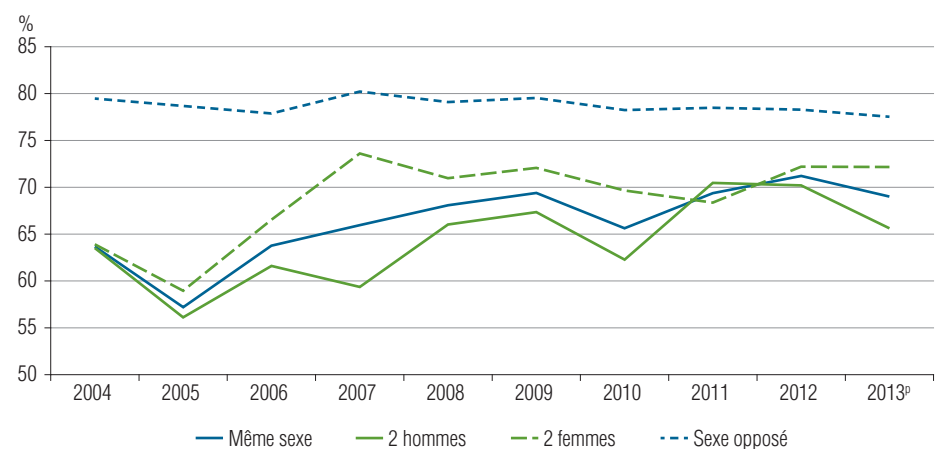
Parmi les jours de la semaine, une majorité de couples choisissent de se marier le samedi (figure 3). En 2013, 7 mariages de conjoints de même sexe sur 10 ont été célébrés un samedi. Si cette préférence a connu une certaine augmentation depuis 2005, elle demeure inférieure à celle des couples de sexe opposé qui frôle le 80 %. Toutes proportions gardées, les couples féminins sont généralement un peu plus nombreux que les couples masculins à se marier le samedi.

Les conjoints de même sexe se sont mariés en moyenne après l'âge de 40 ans

L'âge moyen des personnes qui se sont mariées au Québec avec un partenaire de même sexe au cours des dix dernières années est relativement élevé, fluctuant entre 40 ans et 44 ans (figure 4). Quant aux conjoints de sexe opposé, bien que l'âge moyen se soit élevé au cours de la

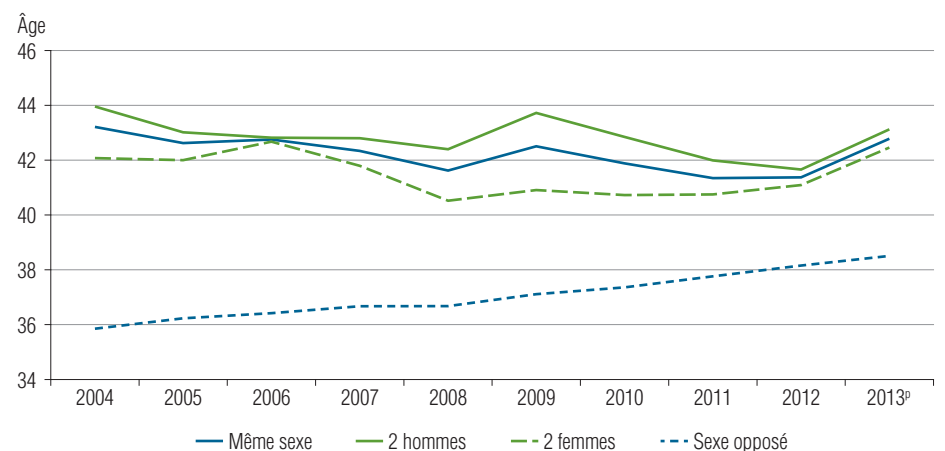
période, il demeure inférieur à celui des conjoints de même sexe. En 2013, l'âge moyen des personnes qui se sont mariées est de 38,5 ans chez les conjoints de sexe opposé, comparativement à près de 43 ans chez les conjoints de même sexe. Parmi ces derniers, les hommes sont en moyenne un peu plus âgés que les femmes lorsqu'ils se marient, bien que l'écart soit généralement de faible ampleur.

Figure 3
Proportion de mariages célébrés le samedi selon le sexe des conjoints, Québec, 2004-2013



Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

Figure 4
Âge moyen des conjoints au moment du mariage selon le sexe des conjoints, Québec, 2004-2013



Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

Des écarts d'âge entre conjoints plus importants chez les couples masculins que féminins

L'ensemble des partenaires de même sexe qui se sont mariés entre 2004 et 2013 avait en moyenne un écart d'âge de 6,4 ans, soit plus que chez les couples de sexe opposé dont l'écart moyen est de 4,5 ans (figure 5). Ces écarts sont demeurés relativement stables au cours des dix années à l'étude. L'écart moyen est plus important entre les conjoints de couples masculins (7,4 ans) qu'entre ceux de couples féminins (5,2 ans).

Autant chez les hommes que chez les femmes, l'écart d'âge est le plus souvent de quelques années seulement. La moitié des couples masculins qui se sont mariés depuis 2004 affichent un écart d'âge de cinq années ou moins, alors que c'est le cas d'un peu plus de six couples féminins sur dix (données non illustrées). Parmi les couples de sexe opposé, cette part est d'environ sept sur dix. Néanmoins, un certain nombre de couples affichent un écart d'âge de dix années ou plus entre les conjoints. C'est chez les couples formés de deux hommes que les grands écarts d'âge sont les plus fréquents, concernant 30 % des mariages célébrés entre 2004 et 2013. Cette part est de 15 % chez les couples formés de deux femmes, une proportion qui se compare davantage à celle observée chez les couples de sexe opposé (12 %).

La part des remariages est moins élevée chez les conjoints de même sexe

Dans la majorité des mariages de couples de même sexe ayant eu lieu entre 2004 et 2013, il s'agit d'une première union pour les deux conjoints. Durant cette période, 7 mariages sur 10 ont uni deux célibataires; il y a donc eu remariage pour au moins un des deux partenaires dans 30 % des cas (figure 6). Chez les conjoints de sexe opposé, la part des remariages est un peu plus élevée, soit environ 35 %.

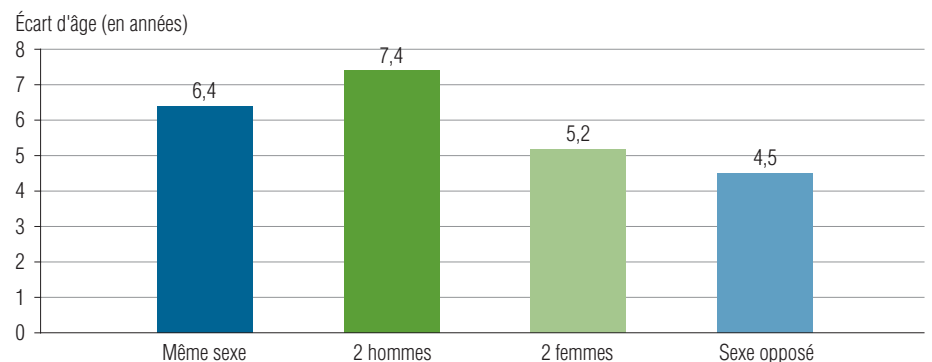
Chez les conjoints de même sexe, 23 % des mariages unissent un ou une célibataire avec une personne qui a déjà été

mariée et 6 % unissent deux personnes pour lesquelles il s'agit d'un remariage. Chez les conjoints de sexe opposé, les proportions sont de 20 % et 15 % respectivement.

Les couples formés de deux femmes affichent une part plus importante de remariage que les couples formés de deux hommes. Tant chez les femmes que chez les hommes, il s'agit bien plus souvent d'un remariage pour un seul des partenaires.

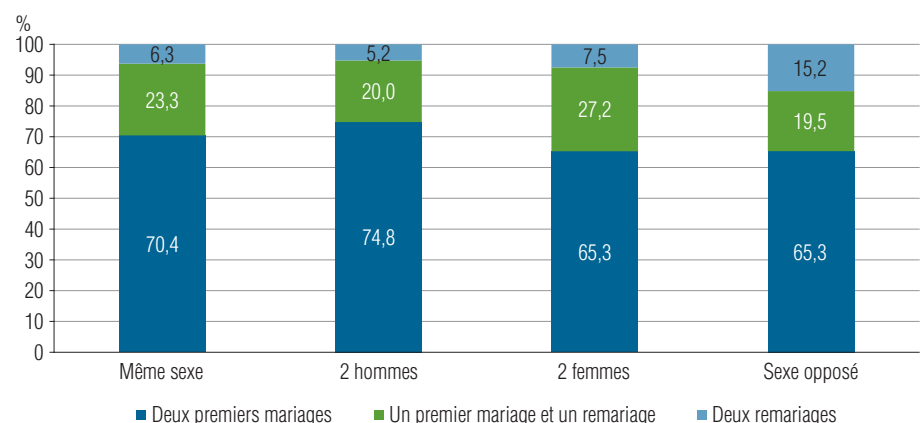
Puisque les mariages de conjoints de même sexe sont autorisés seulement depuis 2004, on peut penser que dans le cas du remariage d'un conjoint, le mariage précédent était le plus souvent avec une personne du sexe opposé.

Figure 5
Écart d'âge moyen entre les conjoints au moment du mariage selon le sexe des conjoints, Québec, ensemble de la période 2004-2013



Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

Figure 6
Premiers mariages et remariages selon le sexe des conjoints, Québec, ensemble de la période 2004-2013



Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

Les couples de même sexe comptent plus souvent au moins un conjoint né à l'extérieur du Canada que les couples de sexe opposé

La part des couples de même sexe formés d'au moins une personne née à l'extérieur du Canada s'est accrue au cours des cinq années suivant la nouvelle législation, passant du tiers des mariages en 2004 à la moitié en 2008 (figure 7). Elle s'est ensuite stabilisée à environ 40 %, une proportion supérieure à celle observée chez les couples de

sexe opposé, qui se maintient à près de 30 %. Une différence importante existe toutefois entre les couples féminins et les couples masculins. Tandis que 28 % des couples féminins qui se sont mariés en 2013 comptent au moins une conjointe née à l'étranger, c'est le cas d'environ la moitié des couples masculins (données non illustrées).

Parmi les couples de même sexe formés d'au moins un conjoint né à l'extérieur du Canada, on compte généralement plus de mariages unissant un conjoint né à l'étranger avec un Canadien, que de mariages entre deux conjoints nés

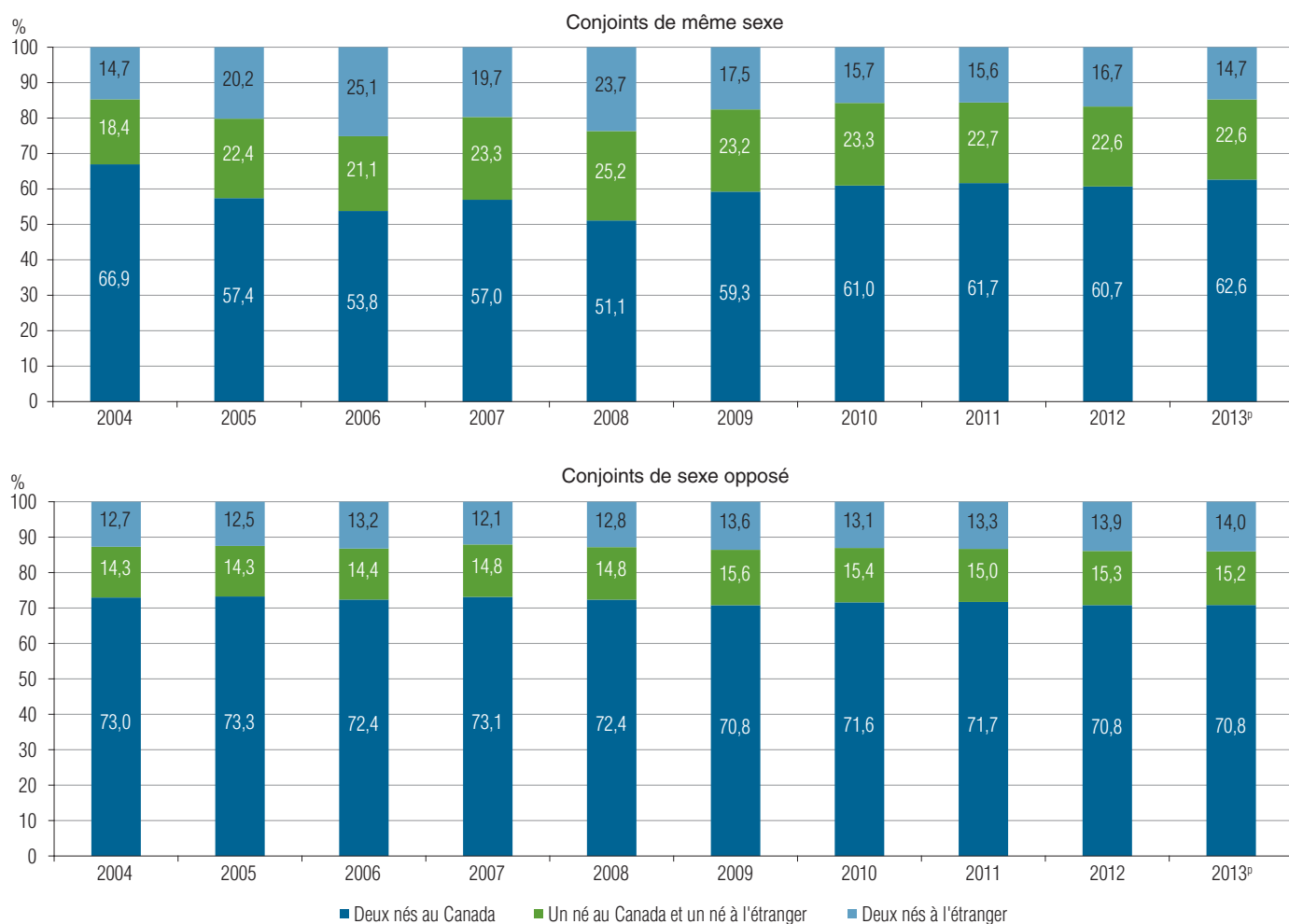
à l'étranger ; en 2013, leur part respective est de 23 % et de 15 %. Chez les couples de sexe opposé, la répartition est plus serrée (respectivement 15 % et 14 % en 2013).

Diminution de la part des couples venant de l'extérieur du Québec

Le Québec a été parmi les premiers endroits au monde à autoriser les mariages de conjoints de même sexe. Puisqu'il n'est pas nécessaire d'y résider pour s'y marier, la province a été

Figure 7

Mariages selon le lieu de naissance des conjoints, conjoints de même sexe et conjoints de sexe opposé, Québec, 2004-2013



Notes : Quelques cas d'ex-conjoints d'union civile sont inclus dans les remariages.

Les états matrimoniaux non déclarés en 2013 sont répartis au prorata des états matrimoniaux déclarés.

Source : Institut de la statistique du Québec, Registre des événements démographiques du Québec.

une « destination mariage » pour des couples de même sexe de l'extérieur du Québec². Au cours des cinq premières années suivant la législation, soit entre 2004 et 2008, 18 % des couples masculins et 16 % des couples féminins qui se sont mariés au Québec résidaient hors de la province (St-Amour et Girard, 2009). Parmi ces non-résidents, 75 % des couples demeuraient aux États-Unis, 17 % dans un autre pays et 8 % dans une autre province canadienne. Avec l'augmentation d'endroits autorisant le mariage homosexuel, le nombre de mariages de non-résidents a diminué au cours des cinq années suivantes. Entre 2009 et 2013, ceux-ci n'ont représenté que 8 % des mariages masculins et 7 % des

mariages féminins célébrés au Québec, soit légèrement plus que chez les couples de sexe opposé dont la part a été de 4 % (données non illustrées). Parmi les couples de non-résidents, la proportion demeurant aux États-Unis n'est quant à elle plus que de 44 %, alors que celles demeurant dans un autre pays ou dans une autre province sont respectivement de 31 % et 25 %.

Conclusion

Autorisés depuis 2004 au Québec, les mariages entre conjoints de même sexe présentent des caractéristiques changeantes au fil du temps. L'analyse des

dix premières années de données montre que le nombre de mariages unissant deux femmes a dépassé celui entre deux hommes, que les unions devant greffier ont perdu de leur popularité au profit, notamment, des personnes désignées, et que la part des mariages entre des conjoints venant de l'extérieur du Québec s'est réduite. Lorsqu'on les compare aux mariages entre conjoints de sexe opposé, on constate que les conjoints de même sexe sont en moyenne plus âgés et que les couples comptent plus fréquemment au moins un partenaire né à l'extérieur du Canada.

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). *Le bilan démographique du Québec, Édition 2014*, chapitre 5, Québec.

ST-AMOUR, Martine, et Chantal GIRARD (2009). « *Les mariages de conjoints de même sexe au Québec: un bilan des cinq premières années* », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol. 13, n° 3, p. 1-3.

2. Réfère au lieu de résidence du couple après le mariage. La très forte majorité des époux résidaient aussi hors Québec avant le mariage. Il s'agit donc de couples venus se marier au Québec et non des couples partis vivre à l'extérieur après le mariage.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Anne-Marie Roy, mise en page
Esther Frève, réviseure linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Sylvie Rheault, coordonnatrice
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3111)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2015
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation
du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm